

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 212

2 février 2011

SOMMAIRE

ALPIMO NORD-SUD S.A., Association Luxembourgeoise de Promotion Immobilière	10147	Fincopper S.A.	10173
Alter Eco Sàrl	10164	Finstone S.à r.l.	10173
Alter Eco Sàrl	10164	Generali Europe Income Holding S.A. ...	10173
Alter Eco Sàrl	10163	G.I.S.H.	10174
Alternative Pharma Solutions Royalties S.A.	10163	Guarulhos S.à r.l.	10174
Altrimenti S.à r.l.	10151	"ImmoPlan-Benelux S.A."	10151
Altrimenti S.à r.l.	10151	Insurance Broker's Solution Europe	10147
Ambiance Bains s.à r.l.	10165	McGraw-Hill Finance (Luxembourg) S.à r.l.	10153
AnaCap Debt Opportunities No. 2 S.à r.l.	10152	Medina Investments S.A.	10165
Andalucia R.E. 1	10151	Metra Sàrl	10166
Andalucia R.E. 1	10151	Metra Sàrl	10166
Andiame S.A.	10151	Metra Sàrl	10166
Ankercoal Group S.à r.l.	10130	New Communications Participations S.A.	10174
AOF 2 S.à r.l.	10152	News Luxembourg Finance S.à r.l.	10172
Aquilo Group S.A.	10152	Nicosie Holding S.A.	10172
BB Holding S.A.	10176	Nicosie Holding S.A.	10172
Bismuth Participations S.A.	10164	Nutrition Animale Luxembourg Sàrl	10165
Box Delivery S.A.	10152	Oiltecno S.A.	10162
Carabo Holding S.A.	10172	Paul Capital IX Investments, S.à r.l.	10172
C.G.C Engineering S.à r.l.	10147	Polish Equity Partners S.à r.l.	10166
Crown Management Luxembourg S.A. ...	10152	Projet D2 S.à r.l.	10174
Crown Management Luxembourg S.A. ...	10152	Raliban Holding S.A.	10162
Crown Property Invest S.A.	10152	Roger.B S.A.	10163
Dechmann Communication	10153	Southern Pacific Petroleum (Europe) S.A.	10162
Devos S.à r.l.	10153	Spidolswäscherei	10163
Doosan International Luxembourg S.à r.l.	10153	Strassrea S.A.	10147
Energy Investments Lux S.A.	10130	Tenebras S.A.	10150
Fencia Management S.A.	10176	Tracim S.A.	10164
Financements Immobiliers S.A.	10173	WCC Vita-Center S.à r.l.	10147
Financements Immobiliers S.A.	10173	Whereland Real Estate S.A.	10130
		Worldtec S.A.	10130

Whereland Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 140.008.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/12/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010173336/12.

(100200256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Worldtec S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 69.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010173338/11.

(100200436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

**Energy Investments Lux S.A., Société Anonyme,
(anc. Ankercoal Group S.à.r.l.).**

Capital social: EUR 532.234,19.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 57.675.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Giljaam Holding S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office is at 23, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies (RCS) under number B 57.682 (the Sole Shareholder),

hereby duly represented by Me Marieke Kernet, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of Ankercoal Group S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the RCS under the number B 57.675, incorporated by a deed received by Maître Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on December 23, 1996, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations number 184 dated April 14, 1997 (the Company). The articles of association of the Company were amended for the last time on December 17, 2009 by a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 425 dated February 26, 2010.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1 Increase of the Company's share capital by an amount of four hundred fifty-three Euro and seventy-eight cents (EUR 453.78) in order to bring it from its present amount of five hundred thirty-one thousand eight hundred and thirty Euro and forty-one cents (EUR 531,830.41) represented by one thousand one hundred and seventy-two (1,172) common shares, without nominal value designation, to five hundred thirty-two thousand two hundred and eighty-four Euro and nineteen cents (EUR 532,284.19) represented by one thousand one hundred and seventy-three (1,173) common shares without nominal value designation by the issuance of one (1) new common share without nominal value designation in the share capital of the Company;

2 Issuance of one (1) new common share without nominal value designation in the share capital of the Company having the same rights and obligations as the one thousand one hundred and seventy-two (1,172) existing shares; subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1. here above;

3 Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued common shares in the shareholder's register of the Company;

4 Decision to change the legal form of the Company from a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) to a Luxembourg public limited liability company (société anonyme);

5 Decision to set a nominal value to the existing shares (without designation of a par value) of the Company;

6 Decision to change the corporate object of the Company so that it shall read as follows:

“ **Art. 3. Corporate object.** “The Company's object is the subscription, the taking of participating interest, the financing and holding of interests in whatsoever form, in any Luxembourg and foreign companies, consortium or group of companies as well as the management of the funds at its disposal, the control, the management and the development of its participations.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may otherwise assist companies in which the Company has a direct or indirect participation or companies being part of its group.

The object of the Company also includes the creation, acquisition, sale, development, operation, use or concession of use, in whatsoever way, of copyrights upon softwares, of patents, factory brands and trademarks, designs or patterns.

Besides, the Company may take, on its personal behalf or on behalf of third parties, any measure and carry out any operation including commercial, industrial and financial transactions as well as any transactions regarding real estate or movable property which are related directly or indirectly to its purpose.”

7 Change of the name of the Company into Energy Investments Lux S.A.;

8 As a consequence of the conversion of the Company into an S.A., decision to change the position of representatives of the Company from managers to directors for a term which will expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2011;

9 Full restatement of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect, inter alia, the above items of the agenda;

10 Appointment of Mr. Pierre Schill as statutory auditor of the Company; and

11 Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of four hundred fifty-three Euro and seventy-eight cents (EUR 453.78) in order to bring it from its present amount of five hundred thirty-one thousand eight hundred and thirty Euro and forty-one cents (EUR 531,830.41) represented by one thousand one hundred and seventy-two (1,172) common shares, without nominal value designation, to five hundred thirty-two thousand two hundred and eighty-four Euro and nineteen cents (EUR 532,284.19) represented by one thousand one hundred and seventy-three (1,173) common shares without nominal value designation by the issuance of one (1) new common share without nominal value designation in the share capital of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolve to issue one (1) new common share without nominal value designation in the share capital of the Company having the same rights and obligations as the one thousand one hundred and seventy-two (1,172) existing shares.

Subscription and Payment

Now the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to one (1) new common share of the Company and to fully pay them up by a contribution in kind to the Company consisting of a receivable in an aggregate amount of six million Euro (EUR 6,000,000.-), recorded as shareholder debts in the accounts of the Company (the Receivable). Such contribution shall be allocated to the share capital of the Company.

It results from the above that such contribution shall be allocated as follows:

(i) an amount of four hundred fifty-three Euro and seventy-eight cents (EUR 453.78), shall be allocated to the share capital of the Company; and

(ii) the remaining amount of the Receivable in the amount of five million nine hundred ninety-nine thousand five hundred forty-six Euro and twenty-two cents (EUR 5,999,546.22), shall be allocated to the share premium account of the Company.

It results from a certificate issued by the management of the Sole Shareholder and of the Company dated November 23, 2010 (the Valuation Certificate) that, as at the date of such certificate:

1. the Sole Shareholder is solely entitled to the Receivable and has the power to dispose of the Receivable;
2. The Receivable is freely transferable;
3. All formalities required in Luxembourg, as the case may be, in connection with the perfection of the contribution of the Receivable to the Company have been duly performed;
4. The Receivable is worth at least six million Euro (EUR 6,000,000.-), this estimation being based on the book value of the Receivable as shown in the attached balance sheet of the Company dated September 30, 2010, and since then no material changes have occurred which would have affected this estimation; and
5. There is no default under the Receivable as of the date hereof.

The Valuation Certificate, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder’s register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder’s register of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves, with effect as from the day of the present Meeting, to change the legal form of the Company from a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) to a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), without interruption of its legal personality, and therefore to adopt the form of a public limited liability company (société anonyme).

The change of the legal form of the Company is made on the basis of a report in satisfaction of articles 26-1 and 31-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies (the Law) and established by Compagnie Luxembourgeoise des Auditeurs Réunis (CLAR) S.A., a public limited liability company, having its registered office at 427, route de Thionville, L-5887 Alzingen, Grand-Duchy of Luxembourg, acting as independent auditor (réviseur d’entreprises) dated November 24, 2010.

The conclusion of this report is the following:

“The company Ankercoal Group S. à r.l. plans to increase its capital for a total amount of EUR 6.000.000 (including a share premium) by way of a decision to be taken during the extraordinary sole partner’s meeting of Ankercoal Group S. à r.l. planned as of November 18., 2010. The latter decision is planned to be taken by the sole partner of Ankercoal Group S. à r.l. right before the planned decision to be taken the same day to transform Ankercoal Group S. à r.l. into a public limited company (société anonyme) governed by Luxembourg law.

Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that, upon due realization of the above mentioned capital increase, Ankercoal Group S. à r.l. will not have both a subscribed capital and a net equity higher than the minimum amount of EUR 31,000 required for public limited companies (sociétés anonymes) by the Luxembourg company law.”

This report will remain attached to the present deed.

Following the conversion of the Company into a public limited liability company (société anonyme), all the existing shares are allocated to the Sole Shareholder in consideration of its 100% participation in the transformed private limited liability company (société à responsabilité limitée) Ankercoal Group S.à r.l..

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing shares of the Company (without designation of nominal value) into registered shares having a nominal value. The nominal value of each of the one thousand one hundred and seventy-three (1,173) shares is set at four hundred fifty-three Euro and seventy-eight cents (EUR 453.78) each, any remaining amount resulting from rounding calculations shall be allocated to the share premium account of the Company, as the case may be.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves, with effect as from the day of the present Meeting, to change the corporate object of the Company so that it shall read as follows:

“ **Art. 3. Corporate object.** The Company’s object is the subscription, the taking of participating interest, the financing and holding of interests in whatsoever form, in any Luxembourg and foreign companies, consortium or group of companies as well as the management of the funds at its disposal, the control, the management and the development of its participations.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may otherwise assist companies in which the Company has a direct or indirect participation or companies being part of its group.

The object of the Company also includes the creation, acquisition, sale, development, operation, use or concession of use, in whatsoever way, of copyrights upon softwares, of patents, factory brands and trademarks, designs or patterns.

Besides, the Company may take, on its personal behalf or on behalf of third parties, any measure and carry out any operation including commercial, industrial and financial transactions as well as any transactions regarding real estate or movable property which are related directly or indirectly to its purpose.”

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from “Ankercoal Group S.à r.l.” to “Energy Investments Lux S.A.”.

Eighth resolution

As a consequence of the conversion of the Company into a société anonyme, the Sole Shareholder resolves to change the position of:

- Joseph Winandy, company director, born in Ettelbrück (Luxembourg), on February 16, 1946, having its professional address at 92, Rue de l’Horizon, L-5960 Itzig, from manager to director;

- Joseph el Gammal, company director, born in Paris (France), on November 30, 1928, having its professional address at 11, Boulevard Marcel Cahen, L-1311 Luxembourg, from manager to director; and

- Cosafin S.A. a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, Avenue de la Porte Neuve, L - 2227 Luxembourg, registered with the RCS, under number B 57682, from manager to director, represented by its permanent representative Mr. Jacques Bordet, with professional address at 23, Avenue de la Porte Neuve, L - 2227 Luxembourg.

The new directors shall be appointed for the period ending on the date of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2011.

Ninth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles in order to reflect among others the above conversion into a public limited liability company (“société anonyme”) and the drawing up of new Articles to be read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Energy Investments Lux S.A.” (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting (the General Meeting) of shareholders (the Shareholders), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the subscription, the taking of participating interest, the financing and holding of interests in whatsoever form, in any Luxembourg and foreign companies, consortium or group of companies as well as the management of the funds at its disposal, the control, the management and the development of its participations.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and

any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may otherwise assist companies in which the Company has a direct or indirect participation or companies being part of its group.

3.4. The object of the Company also includes the creation, acquisition, sale, development, operation, use or concession of use, in whatsoever way, of copyrights upon softwares, of patents, factory brands and trademarks, designs or patterns.

3.5. Besides, the Company may take, on its personal behalf or on behalf of third parties, any measure and carry out any operation including commercial, industrial and financial transactions as well as any transactions regarding real estate or movable property which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at five hundred thirty-two thousand two hundred and eighty-four Euro and nineteen cents (EUR 532,284.19) in registered form, having a nominal value of four hundred fifty-three Euro and seventy-eight cents (EUR 453.78) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.

6.3. A share transfer is carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by both the transferor and the transferee or their authorised representatives, or following a notification to or acceptance by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept other documents recording the agreement between the transferor and the transferee as evidence of a share transfer.

6.4. Any transfer by a Shareholder of its shares to a third party (non-Shareholder) shall be subject to a right of first refusal in favour of the other Shareholders, as described below.

6.5. Any Shareholder who wishes to transfer its shares (the Transferor) to a proposed transferee, which is a third party (the Transferee), shall give notice of such intention to the Board, by registered letter, such notice specifying the number of shares it wishes to transfer, the persons to whom it wishes to transfer the shares and the intended price (the Terms), to be bound by the Articles (the Initial Transfer Notice).

6.6. Within ten (10) business days of receipt of the Initial Transfer Notice by the Board, the Board shall give notice of the intended transfer by registered letter or against a receipt to the other Shareholders (the Second Transfer Notice), specifying the (i) number of shares to be transferred, and (ii) the Terms, in order for the respective Shareholders to be able to exercise partly or entirely their right of first refusal (the Right of First Refusal).

6.7. The Right of First Refusal of each Shareholder shall be calculated pro rata to the number of shares for the time being held by it in relation to the total number of shares with the exclusion of the number of shares indicated in the register of shares in the Transferor's name.

6.8. The Second Transfer Notice shall be accompanied by a copy of the Initial Transfer Notice and shall require each Shareholder to state by registered letter, within fifteen (15) Business days of the reception of the Second Transfer Notice (i) whether or not it wishes to exercise its Right of First Refusal, (ii) the number of shares over which it intends to exercise its Right of First Refusal and (iii) whether it intends to pre-empt more than its pro rata share in case not all the Shareholders exercise their full Right of First Refusal (the Right of Election). The exercise of the Right of Election entails the irrevocable undertaking from the concerned Shareholders to acquire the concerned shares (as allocated by the Board) against the consideration and at the Terms set out in the Initial Transfer Notice. A Shareholder shall be irrevocably deemed not to have exercised its Right of First Refusal and Right of Election in respect of the shares if the Board does not receive a response from such Shareholder within the aforementioned period.

6.9. Within five (5) business days from the receipt of the last timely sent Right of Election, the Board will inform all Shareholders by registered letter of the final allocation of the shares subject to the Right of First Refusal (the Allocation Notice) in accordance with the rules set out above.

6.10. As the case may be within the fifteen (15) business days following the Allocation Notice, the Board shall determine the number of shares which have not been taken up by the Shareholders pursuant to the exercise of their respective Right of First Refusal and Right of Election (the Remaining Shares) and the Transferor shall be entitled (but not obliged)

to transfer the Remaining Shares to any bona fide transferee of its choice at terms and conditions no less stringent and onerous than the Terms.

6.11. Absent such bona fide transferee, the Transferor will be free to transfer the Remaining Shares to the Transferee at terms and conditions no less stringent and onerous than the Terms within the fifteen (15) business days following the Allocation Notice.

The Shareholders shall pay the corresponding consideration within ten (10) business days from the receipt of the Allocation Notice.

6.12. A Shareholder that does not pay the consideration in accordance with this Article (the Defaulting Shareholder) shall notify the Board within ten (10) business days or shall be declared a Defaulting Shareholder by the Board upon evidence of such default, which determination shall be sent, within twenty (20) business days from it becoming aware of by registered letter to the Shareholders. The shares of the Company held by the Defaulting Shareholder shall then be offered to the other Shareholders following the procedure set out in paragraphs 6.6 to 6.9 above, applied mutatis mutandis.

6.13. A Shareholder which becomes subject to insolvency proceedings such as bankruptcy (faillite), insolvency, voluntary or judicial liquidation (liquidation volontaire ou judiciaire), composition with creditors (concordat préventif de faillite), reprieve from payment (sursis de paiement), controlled management (gestion contrôlée), general settlement with creditors, or any similar procedure under any applicable law shall be obliged to transfer its shares in the Company, subject to any applicable law. In such case, the price of the Shareholder's shares to be transferred shall be determined by an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The procedure set out in paragraphs 6.6 to 6.9 above shall apply mutatis mutandis to the transfer of such shares.

6.14. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.15. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by the Board, which is composed of at least three (3) members. The directors need not be Shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the directors, and determines their number and remuneration and the term of their mandate. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the Shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether Shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets at the request of the chairperson or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which in principle is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written

notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of a tie vote. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson, by all directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors (the Directors' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction is submitted to the Shareholders at the next General Meeting, before any vote on the matter.

7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint signatures of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of Shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a single director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional Shareholder. In this case, any reference in the Articles to the Board or the directors should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any person to whom the sole director has delegated special signatory powers.

Art. 9. Liability of the directors.

9.1. The directors may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of Shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of Shareholders (the General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the company's corporate object.

(ii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(ii) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A Shareholder may grant written power of attorney to another person, Shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Any Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(v) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(vi) An Extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices state the date and agenda of the General Meeting and the results of the

previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(vii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a Shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the Shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole Shareholder.

11.1. When the number of Shareholders is reduced to one (1), the sole Shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference to the General Meeting in the Articles is to be read as a reference to the sole Shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole Shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year.

12.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with as an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its officers, directors and statutory auditors to the Company.

12.3. One month before the Annual General Meeting, the Board provides the statutory auditors with a report on and documentary evidence of the Company's operations. The statutory auditors then prepare a report stating their findings and proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the Board's, absolute and final judgement, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors (commissaires) / external auditors (réviseurs d'entreprises), and determines their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, under the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is made by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

In their report to the Board, the statutory auditors (commissaires) or the external auditors (réviseurs d'entreprises), as applicable, must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or more liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation, and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the Shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as statutory auditor of the Company for a period which will end on the ending on the date of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2011:

- Mr. Pierre Schill, residing professionally at 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 6,000.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatrième jour de novembre.

Par devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Giljaam Holding S.A., une société anonyme régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 23, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.682 (l'Associé Unique),

représentée par Me Marieke Kernet, Avocat à la Cour, avec adresse à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de Ankercoal Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 23, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.675, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire résidant à Luxembourg, en date du 23 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associés numéro 184 du 14 avril 1997. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 425, en date du 26 février 2010 (la Société).

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent cinquante-trois euros et soixante-dix huit centimes (EUR 453,78) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent trente et un mille huit cent trente euros et quarante et un centimes (EUR 531.830,41) représenté par mille cent soixante-douze (1.172) parts sociales ordinaires, n'ayant pas de valeur nominale, à cinq cent trente deux mille deux cent quatre-vingt quatre euros et dix-neuf centimes (EUR 532.284,19) représenté par mille cent soixante-treize (1.173) parts sociales ordinaires sans désignation de valeur nominale par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ordinaire sans désignation de valeur nominale dans le capital social de la Société;

2. Emission d'une (1) nouvelle part sociale ordinaire n'ayant pas de valeur nominale dans le capital social de la Société ayant les mêmes droits et obligations que les mille cent soixante-douze (1.172) parts sociales existantes; souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 1. ci-dessus;

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital décidée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales ordinaires nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

5. Décision de changer la forme sociale de la Société de société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois à société anonyme de droit luxembourgeois;

6. Décision de fixer la valeur nominale des parts sociales existantes (sans désignation de la valeur nominale) de la Société;

7. Décision de changer l'objet social de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet Social.** L'objet de la Société est la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

8. Changement du nom de la Société en Energy Investments Lux S.A.;

9. En conséquence de la conversion de la Société en une S.A., décision de changer la position des représentants légaux de la société de gérants à administrateurs pour un mandat qui expirera à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2011;

10. Refonte complète des Statuts afin de refléter, inter alia, les points susmentionnés;

11. Nomination de Mr. Pierre Schill comme commissaire aux comptes de la Société; et

12. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent cinquante-trois euros et soixante-dix huit centimes (EUR 453,78) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent trente et un mille huit cent trente euros et quarante et un centimes (EUR 531.830,41) représenté par mille cent soixante-douze (1.172) parts sociales ordinaires, n'ayant pas de valeur nominale, à cinq cent trente deux mille deux cent quatre-vingt quatre euros et dix-neuf centimes (EUR 532.284,19) représenté mille cent soixante-treize (1.173) parts sociales ordinaires, sans désignation de valeur nominale par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ordinaire sans désignation de valeur nominale dans le capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre une (1) nouvelle part sociale ordinaire, sans désignation de valeur nominale dans le capital social de la Société ayant les mêmes droits et obligations que les mille cent soixante-douze (1.172) parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

Sur ce, l'Associé Unique représenté comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire une (1) nouvelle part sociale ordinaire de la Société et la libérer entièrement par un apport en nature à la Société consistant en une créance d'un

montant global de six millions d'euros (EUR 6.000.000.-), inscrit en tant que dette des associés dans les comptes de la Société (la Créance). Cette contribution doit être affectée au capital social de la Société.

Il résulte de ce qui figure ci-dessus que cet apport sera affecté de la manière suivante:

(iii) Un montant de quatre cent cinquante-trois euros et soixante-dix huit centimes (EUR 453,78) est affecté au compte de capital social de la Société; et

(iv) le montant restant de la Créance d'un montant de cinq millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille cinq cent quarante-six euros et vingt-deux centimes (EUR 5.999.546,22) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Il ressort d'un certificat émis par la direction de l'Associé Unique et de la Société en date du 23 novembre 2010 (le Certificat d'Evaluation) qu'à la date de ce certificat:

1. l'Associé Unique est seul créancier de la Créance et a le pouvoir de disposer de la Créance;
2. La Créance est librement cessible;
3. Toutes les formalités requises au Luxembourg, le cas échéant, en relation avec l'accomplissement de l'apport de la Créance à la Société ont été dûment accomplies;
4. La Créance a une valeur d'au moins six millions d'euros (EUR 6.000.000), cette estimation étant fondée sur la valeur comptable de la Créance telle qu'elle est démontrée dans le bilan de la Société ci-attaché en date du 30 septembre 2010, et depuis aucune modification significative n'a eu lieu qui aurait eu pour effet d'affecter cette estimation; et
5. Il n'existe aucun défaut en relation avec la Créance à cette date.

Le Certificat d'Evaluation, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resta annexé au présent acte pour être transmis aux autorités chargées de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide, avec effet au jour de la présente assemblée générale extraordinaire, de changer la forme légale de la Société de celle de société à responsabilité limitée à celle de société anonyme, sans interruption de sa personnalité juridique, et d'adopter en conséquence la forme de société anonyme.

Le changement de la forme légale de la Société est effectué sur la base d'un rapport satisfaisant les articles 26-1 et 31-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi) et établi par la Compagnie Luxembourgeoise des Auditeurs Réunis (CLAR) S.A., une société anonyme dont le siège social se situe au 427, route de Thionville, L-5887 Alzingen, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en tant que réviseur d'entreprises, daté du 24 novembre 2010.

La conclusion du rapport est la suivante:

“La société Ankercoal Group S. à r.l. prévoit d'augmenter son capital d'un montant total de EUR 6.000.000 (incluant une prime d'émission) au moyen d'une décision devant être prise lors de l'assemblée extraordinaire de l'associé unique de Ankercoal Group S. à r.l. prévue le 18 novembre 2010. Cette dernière décision devrait être prise par l'associé unique d'Ankercoal Group S. à r.l. juste avant la décision envisagée prise le même jour pour transformer Ankercoal Group S. à r.l. en une société anonyme régie par la loi luxembourgeoise.

Sur la base de notre examen, rien n'a été porté à notre attention qui nous amènerait à croire que, lors de la réalisation de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, Ankercoal Group S. à r.l. n'ait pas à la fois un capital souscrit et une valeur nette supérieure au montant minimum de EUR 31.000 requis pour les sociétés anonymes par la loi luxembourgeoise sur les sociétés.”

Ce rapport restera annexé au présent acte.

Suite à la transformation de la Société en société anonyme, toutes les actions existantes sont attribuées à l'Associé Unique en contrepartie de sa participation de 100% dans la société à responsabilité limitée Ankercoal Group S.à r.l. convertie.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les parts sociales existantes de la Société (sans désignation de valeur nominale) en actions nominatives ayant une valeur nominale. La valeur nominale de chacune des mille cent soixante-treize (1.173) actions est fixé à quatre cent cinquante-trois Euros et soixante-dix-huit centime (EUR 453,78) chacune, tout montant restant résultant des calculs arrondis devant être alloué au compte prime d'émission de la Société, le cas échéant.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de changer l'objet social qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet Social.** L'objet de la Société est la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement

d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise. La Société peut assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «Ankercoal Group S.à r.l.» à «Energy Investments Lux S.A.».

Huitième résolution

En conséquence de la conversion de la Société en une société anonyme, l'Associé Unique décide de changer la position de:

- Joseph Winandy, administrateur de sociétés né à Ettelbruck (Luxembourg) le 16 février 1946, ayant une adresse professionnelle au 92, Rue de l'Horizon, L-5960 Itzig, de gérant à administrateur;

- Joseph el Gammal, administrateur de sociétés, né à Paris (France), le 30 novembre 1928, ayant une adresse professionnelle au 11, Boulevard Marcel Cahen, L-1331 Luxembourg, de gérant à administrateur; et

- Cosafin S.A., une société constituée selon le droit du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, enregistré au RCS sous le numéro B 57.682, de gérant à administrateur, représentée par son représentant permanent, Mr. Jacques Bordet, avec adresse professionnelle au 23, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Les nouveaux administrateurs seront nommés pour la période s'achevant à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Sociétés devant être tenu en 2011.

Neuvième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de procéder à une refonte complète des Statuts afin d'y refléter entre autres la transformation en société anonyme et pour donner la teneur suivante aux nouveaux statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Energy Investments Lux S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale (l'Assemblée Générale) des actionnaires (Actionnaires), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

3.4. La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

3.5. La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinq cent trente-deux mille deux cent quatre-vingt quatre euros et dix-neuf centimes (EUR 532.284,19) représenté par mille cent soixante-treize (1.173) actions sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées, ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante trois Euros et soixante-dix huit centimes (EUR 453,78) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Actionnaire.

6.3. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.4. Tout transfert par un Actionnaire de ses actions à une tierce partie (non Actionnaire) doit être sujet à un droit de préemption en faveur des autres Actionnaires, tel que décrit ci-dessous.

6.5. Tout Actionnaire qui désire transférer ses actions (le Cédant) à un cessionnaire proposé, qui est une tierce partie (le Cessionnaire), doit notifier ses intentions au Conseil, par lettre recommandée, et cette notice doit spécifier le nombre d'actions qu'il souhaite transférer, la personne à qui il souhaite transférer ses actions et le prix envisagé (les Conditions), pour être lié par les Statuts (la Notice Initiale de Transfert).

6.6. Dans les dix (10) jours ouvrables de la réception de la Notice Initiale de Transfert par le Conseil, le Conseil doit donner une notice du transfert envisagé par lettre recommandée ou avec accusé de réception (la Seconde Notice de Transfert) aux autres Actionnaires, spécifiant (i) le nombre d'actions devant être transférées, et (ii) les Conditions, afin de permettre aux Actionnaires respectifs d'être en mesure d'exercer partiellement ou entièrement leur droit de préemption (le Droit de Préemption).

6.7. Le Droit de préemption de chaque Actionnaire doit être calculé au pro rata du nombre d'actions détenues par cet Actionnaire à cet instant par rapport au nombre total d'actions, à l'exclusion des actions inscrites au registre des Actionnaires au nom du Cédant.

6.8. La Seconde Notice de Transfert doit être accompagnée d'une copie de la Notice Initiale de Transfert et doit requérir de chaque Actionnaire qu'il déclare par lettre recommandée, dans les quinze (15) jours ouvrables de la réception de la Seconde Notice de Transfert, (i) s'il désire ou non exercer son Droit de Préemption, (ii) le nombre d'actions sur lesquelles il entend exercer son Droit de Préemption et (iii) s'il entend préempter plus que son pro-rata d'actions au cas

où l'intégralité des Actionnaires n'auraient pas exercé leur Droit de Prémption en entier (le Droit d'Élection). Un Actionnaire est considéré comme n'ayant pas exercé son Droit de Prémption et son Droit d'Élection liés aux actions, si le Conseil ne reçoit pas de réponse de la part d'un tel Actionnaire dans la période mentionnée ci-dessus.

6.9. Endéans les cinq (5) jours ouvrables de la réception du dernier Droit d'Élection envoyé dans le délai prévu, le Conseil informera tous les Actionnaires par lettre recommandée de l'allocation finale des actions soumises au Droit de Prémption (la Notice d'Allocation) en conformité avec les règles mentionnées ci-dessus.

6.10. Le cas échéant, endéans les quinze (15) jours ouvrables suivant la Notice d'Allocation, le Conseil doit déterminer le nombre d'actions qui n'ont pas été acquises par les Actionnaires en vertu de l'exercice de leurs Droits de Prémption et de leur Droit d'Élection (les Actions Restantes) et le Cédant est autorisé (mais non obligé) à transférer les Actions Restantes à tout cessionnaire bona fide de son choix, à des modalités et conditions qui ne peuvent être plus strictes que les Conditions.

6.11. En l'absence d'un tel cessionnaire bona fide, le Cédant sera libre de céder les Actions Restantes au Cessionnaire à des modalités et conditions qui ne peuvent être plus strictes que les Conditions.

Les Actionnaires devront payer la contrepartie correspondante dans les dix (10) jours ouvrables de la réception de la Notice d'Allocation.

6.12. Un Actionnaire qui ne paie pas la contrepartie en conformité avec cet Article (l'Actionnaire Défaillant) devra le notifier au Conseil dans les dix (10) jours ouvrables ou sera déclaré un Actionnaire Défaillant par le Conseil sur preuve de ce défaut, cette détermination étant envoyée, dans les vingt (20) jours ouvrables de sa découverte par lettre recommandée aux Actionnaires. Les actions de la Société détenues par l'Actionnaire Défaillant seront alors offertes aux autres Actionnaires suivant la procédure décrite aux paragraphes 6.6. à 6.9 ci-dessus, appliquée mutatis mutandis.

6.13. Un Actionnaire qui devient l'objet d'une procédure d'insolvabilité telle qu'une faillite, liquidation volontaire ou judiciaire, concordat préventif de faillite, sursis de paiement, gestion contrôlée, règlement général avec les créanciers, ou toute autre procédure similaire sous quelque droit applicable sera obligé de transférer ses actions dans la Société, sous réserve de tout droit applicable. Dans ce cas, le prix des actions à transférer de cet Actionnaire sera déterminé par un réviseur d'entreprise indépendant externe. La procédure décrite aux paragraphes 6.6 à 6.9 ci-dessus est applicable mutatis mutandis au transfert de ces actions.

6.14. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.15. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être Actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux Actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux Actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des Actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un Actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs.

9.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des Actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des Actionnaires sont adoptées lors des Assemblées Générales des Actionnaires. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un Actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vi) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(vii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des Actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsque le nombre des Actionnaires est réduit à un (1), l'Actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet Actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'Actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un décembre (31) de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant

des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux Actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires.

Dixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer:

- Mr. Pierre Schill, résidant professionnellement au 18A, boulevard de la Foire, L- 1528 Luxembourg

en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de la société qui se tiendra en 2011.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 6.000.-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. KERNET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52662. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162927/913.

(100188859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

WCC Vita-Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 8.117.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 131.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010173343/11.

(100200506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

ALPIMO NORD-SUD S.A., Association Luxembourgeoise de Promotion Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 100.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174221/10.

(100199052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

C.G.C Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 28, rue Baerendall.
R.C.S. Luxembourg B 95.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174222/10.

(100199028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Strassrea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 82.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174324/10.

(100200566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

IBS Europe, Insurance Broker's Solution Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 68, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 108.838.

L'an deux mil dix, le neuf novembre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INSURANCE BROKER'S SOLUTION EUROPE," en abrégé IBS EUROPE ayant son siège social à L-4972 Dippach, 68, route de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1192 du 11 novembre 2005,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 17 septembre 2010, en voie de publication au Mémorial, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.838.

L'assemblée est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Monsieur Gael de MIOMANDRE, Courtier en Assurance, demeurant à B-4537 Verlainne (Belgique), 25, rue de Haneffe,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Mouloud El-Mahtouchi, employé, demeurant à B-4602 Cheratte (Belgique), 13, Allée des basses Tiges.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Pierre Bernard, administrateur de sociétés, demeurant à B-7032 Spiennes (Belgique), 20, rue du Moulin de Spiennes.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I: Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant cinquante mille euros (EUR 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) à cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-) par un apport en espèces et émission de cent (100) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

2. Renonciation par les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel.

Acceptation de la souscription de ladite augmentation du capital social et de la libération de celle-ci par l'actionnaire majoritaire.

3. Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-) à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par la capitalisation du compte courant actionnaires et émission de neuf cents (900) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

4. Acceptation de la souscription à l'entière de l'augmentation du capital social et de la libération de celle-ci.

Entérinement du rapport d'expertise du réviseur d'entreprise quant à l'apport en capital.

5. Modification de l'article 5 alinéa 1 des statuts pour le mettre en concordance avec les décisions qui précèdent, comme suit:

" **Art. 5. (Alinéa 1).** Le capital souscrit est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune."

6. Renouvellement du capital autorisé pour une nouvelle période de cinq (5) ans et modification afférente de l'article 5 alinéa 4 des statuts comme suit:

" **Art. 5. (Alinéa 4).** Le conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de 5 ans à partir de la publication des présents statuts reformulés, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé, avec ou sans primes d'émission.

7. Modification de l'article 18 des statuts comme suit:

" **Art. 18.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social."

II: Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant

III: Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV: Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) à cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-) par un apport en espèces, et émission de cent (100) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que les actionnaires existants renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et Libération

Sur ce intervient Monsieur Gael de MIOMANDRE, préqualifié,

déclarant agir en sa qualité d'administrateur-délégué au nom et pour compte de l'actionnaire majoritaire, la société anonyme MIOMANDRE CONSULT, établie et ayant son siège social à B-1301 Bierges/Wavre (Belgique), 161, rue d'Angoussart (numéro d'entreprise: TVA BE 0447.122.389. RPM Nivelles),

ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

et déclarant en outre que la société anonyme MIOMANDRE CONSULT, préqualifiée, souscrit à toutes les cent (100) actions nouvelles et les libérer par un apport en espèces du montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-).

L'assemblée accepte la souscription de cette augmentation du capital social par l'actionnaire majoritaire, la société anonyme MIOMANDRE CONSULT, préqualifiée, et la libération des nouvelles actions à émettre par ledit apport en espèces.

Le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-) à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par un apport en nature consistant en la capitalisation du compte courant actionnaires du montant de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-).

En contrepartie de cette capitalisation, il est émis neuf cents (900) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription et Libération

Sur ce sont intervenus les actionnaires existants, lesquels ont déclaré:

a) la société anonyme MIOMANDRE CONSULT, préqualifiée, par son représentant prénommé, souscrire à trois cent quatre-vingt-dix (390) actions nouvelles,

b) la société COSTANTINI GROUP SA, établie et ayant son siège social à L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 134.286, représentée par son administrateur unique Monsieur Renato COSTANTINI, demeurant à L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte,

Ici représentée par son mandataire Monsieur Gael de MIOMANDRE, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Dudelange, le 4 novembre 2010,

souscrire à deux cent vingt-cinq (225) actions nouvelles,

c) Monsieur André MARTIN, administrateur de société, demeurant à B-1150 Bruxelles, 405, avenue Tervueren,

Ici représenté par son mandataire Monsieur Gael de MIOMANDRE, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Bruxelles, le 4 novembre 2010,

souscrire à quatre-vingt-quinze (95) actions nouvelles

d) Monsieur Gael de MIOMANDRE, prénommé, souscrire à quarante-huit (48) actions nouvelles,

e) Monsieur Pierre BERNARD, prénommé, souscrire à soixante-dix (70) actions nouvelles,

f) Madame Laurence BERNARD, employée, demeurant à B-7120 Estinnes-Au-Mont, 59, rue Froidmont,

Ici représentée par son mandataire Monsieur Pierre BERNARD, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Estinnes-Au-Mont, le 4 novembre 2010,

souscrire à trente-six (36) actions nouvelles,

g) Madame Céline BERNARD, employée, demeurant à B-7020 Maisières, 7, rue des sables,

ici représentée par son mandataire Monsieur Pierre BERNARD, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Estinnes-Au-Mont, le 4 novembre 2010,

souscrire à trente-six (36) actions nouvelles,

et les libérer par la capitalisation de leur compte courant actionnaires, plus amplement décrit dans le rapport ci-après,

lesquelles prédites procurations resteront, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles,

L'assemblée prend acte de ces déclarations et en constate la réalité.

Quatrième résolution

L'assemblée constate en accord avec les articles 26-1 et 32-1(5) de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, que le prédit apport en nature a fait l'objet du rapport de la société Van Cauter-Snauwart & Co, Sàrl, sous la signature de Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, avec siège à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, en date du 26 octobre 2010, qui conclut comme suit:

Conclusions

"Sur la base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspondrait pas au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 900 actions d'une valeur nominale de EUR 500 totalisant EUR 450.000,00."

Ledit rapport, après signature "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent pour être enregistré avec lui.

L'assemblée décide d'entériner le présent rapport et accepte la souscription de l'apport en nature par les actionnaires existants et la libération de toutes les nouvelles actions à émettre par la capitalisation du compte courant actionnaires.

Cinquième résolution

Au regard des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide d'adapter en conséquence l'article 5 alinéa 1 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:"

Art. 5. (Alinéa 1). Le capital souscrit est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune."

Sixième résolution

L'assemblée décide de renouveler le capital autorisé pour une nouvelle période de cinq (5) ans et de modifier l'article 5 alinéa 4 des statuts comme suit:

" **Art. 5 (Alinéa 4).** Le conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de 5 ans à partir de la publication des présents statuts reformulés, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé, avec ou sans primes d'émission.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 18 des statuts comme suit:

" **Art. 18.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit l'être sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 16.00 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 2.250,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Miomandre, El-Mahtouchi, Bernard, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49904. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 24 novembre 2010.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2010174258/159.

(100199480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Tenebras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 118.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174328/10.

(100200685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

"ImmoPlan-Benelux S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-9838 Untereisenbach, 7, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 111.038.

Les comptes annuels consolidés au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010174339/9.

(100202140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Altrimenti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 113.296.

Le bilan au 31 décembre 2008 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06/12/2010.

Référence de publication: 2010174369/10.

(100202286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Altrimenti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 113.296.

Le bilan au 31 décembre 2006 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06/12/2010.

Référence de publication: 2010174370/10.

(100202287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Andalucia R.E. 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 128.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010174375/9.

(100201464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Andalucia R.E. 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 128.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010174376/9.

(100201469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Andiame S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 121.262.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 28 décembre 2010.
SV SERVICES S.à r.l.
9, rue basse
L-4963 CLEMENCY
Signature

Référence de publication: 2010174377/14.

(100201570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**AOF 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AnaCap Debt Opportunities No. 2 S.à r.l.).**

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.145.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°60721 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010174379/11.

(100202036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**Aquilo Group S.A., Société Anonyme (en liquidation),
(anc. Box Delivery S.A.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 59.903.

Le Bilan de Clôture de Liquidation au 24 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010174380/11.

(100201835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Crown Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.740.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010174456/10.

(100202363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Crown Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.740.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010174457/10.

(100202364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Crown Property Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3590 Dudelange, 9, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 90.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2010174458/10.

(100201870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Dechmann Communication, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 121.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174459/10.

(100201573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Devos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 136.923.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174460/10.

(100201559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Doosan International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 146.134.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174461/11.

(100201919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

McGraw-Hill Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.254.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 150.329,
here represented by Mr Christopher Phillip KNIGHT and Mr. Jacob MUDDE.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form – Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "McGraw-Hill Finance (Luxembourg) S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security; and

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holder(s) of the Shares are (together) referred to as the "Shareholder(s)".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management**8. Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers") composed of one or more A manager(s) and one or more B manager(s).

8.2 The managers need not to be Shareholder(s). The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholder(s) fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any A manager and any B manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, jointly by any A manager and any B manager.

11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any A manager and any B manager together may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any A manager and any B manager together will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General meeting of shareholder(s)**13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholder(s) in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholder(s) or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Subscription – Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	12,500 Shares
Total:	12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as A managers of the Company for an undetermined period:

- Mr. Christopher Phillip KNIGHT, born on 28 February 1969 in Cambridge, United Kingdom, residing professionally at McGraw-Hill House, Shoppenhangers Road, Maidenhead, Berkshire, SL6 2QL, United Kingdom;

- Mr. Paul James SANSOM, born on 12 September 1966 in Southall, United Kingdom, residing professionally at Shoppenhangers Road, Maidenhead, Berkshire, SL6 2QL, United Kingdom;

- Mrs. Etha PAUL, born on 17 September 1970 in Duisburg, residing professionally at Main Tower, Neue Mainzer Strasse 52-58, Floor 30, Frankfurt 60311, Germany;

- Mrs. Elizabeth O'MELIA, born on 9 November 1965 in New Jersey, U.S.A., residing professionally at 1221 Avenue of the Americas, Floor 48, New York, NY 10020-1095, U.S.A.; and

- Mr. Peter SCHESCHUK, born on 25 November 1953 in New York, U.S.A., residing professionally at 1221 Avenue of the Americas, Floor 48, New York, NY 10020-1095, U.S.A.

2) Are appointed as B managers of the Company for an undetermined period:

- Mr. Jacob MUDDE, born on 14 October 1969 in Rotterdam, the Netherlands, residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Mr. Martinus C.J. WEIJERMANS, born on 26 August 1970 in Gravenhage, the Netherlands, residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux décembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.329, ici représentée par Monsieur Christopher Phillip KNIGHT et Monsieur Jacob MUDDE.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "McGraw-Hill Finance (Luxembourg) S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en

particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associé(s) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante; et

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,€) représenté par douze mille cinq cents parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,-€) chacune (ci-après reprises comme les "Parts Sociales"). Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associé(s)".

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérant(s) nommés par une résolution des Associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérance") composé d'un ou plusieurs gérant(s) A et d'un ou plusieurs gérant(s) B.

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associé(s). Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du gérant unique et du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tout gérant A et de tout gérant B ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, conjointement par tout gérant A et tout gérant B.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant A et tout gérant B conjointement, peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant A et tout gérant B conjointement, détermine (nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associé(s)

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associé(s) - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint un dixième du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associé(s) en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou, en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription – Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	12.500 Parts Sociales
Total:	12.500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500,-€) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euro (12.500,-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille Euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants A de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Christopher Phillip KNIGHT, né le 28 février 1969 à Cambridge, Royaume-Uni, résidant professionnellement à McGraw-Hill House, Shoppenhangers Road, Maidenhead, Berkshire, SL6 2QL, Royaume-Uni;

- Monsieur Paul James SANSOM, né le 12 septembre 1966 à Southall, Royaume-Uni, résidant professionnellement à Shoppenhangers Road, Maidenhead, Berkshire, SL6 2QL, Royaume-Uni;

- Madame Etha PAUL, née le 17 septembre 1970 à Duisburg, résidant professionnellement à Main Tower, Neue Mainzer Strasse 52-58, Floor 30, Frankfurt 60311, Allemagne;

- Madame Elizabeth O'MELIA, née le 9 novembre 1965 à New Jersey, U.S.A., résidant professionnellement à 1221 Avenue of the Americas, Floor 48, New York, NY 10020-1095, U.S.A.; et

- Monsieur Peter SCHESCHUK, né le 25 novembre 1953 à New York, U.S.A., résidant professionnellement au 1221 Avenue of the Americas, Floor 48, New York, NY 10020-1095, U.S.A.

1) Est nommé gérant B de la Société pour une période indéterminée:

- M. Jacob MUDDE, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Martinus C.J. WEIJERMANS, né le 26 août 1970 à Gravenhage, Pays-Bas, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. P. KNIGHT, J. MUDDE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2010. LAC/2010/55326. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164793/440.

(100190233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Oiltecno S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 51.181.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 9 décembre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- La société anonyme OILTECNO SA (RCS B51.181), dont le siège social à L-2210 Luxembourg, 38, Bd Napoléon 1^{er}, a été dénoncé le 3 mars 2005,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné liquidateur Maître Maïka SKOROCHOD, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce avant le 30 décembre 2010.

Pour extrait conforme
Maître Maïka SKOROCHOD
Le liquidateur

Référence de publication: 2010167424/18.

(100192685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Raliban Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 76.649.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 9 décembre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- La société anonyme RALIBAN HOLDING SA (RCS 76.649), dont le siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, a été dénoncé en date du 25 mai 2005,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné liquidateur Maître Maïka SKOROCHOD, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce avant le 30 décembre 2010.

Pour extrait conforme
Maître Maïka SKOROCHOD
Le liquidateur

Référence de publication: 2010167446/18.

(100192691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Southern Pacific Petroleum (Europe) S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.255.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 9 décembre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- La société anonyme SOUTHERN PACIFIC PETROLEUM (EUROPE) SA (RCS B69.255), dont le siège social à L-1528 Luxembourg, 5, Bd de la Foire, a été dénoncé en date du 1^{er} mars 2005,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné liquidateur Maître Maïka SKOROCHOD, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce avant le 30 décembre 2010.

Pour extrait conforme
Maître Maïka SKOROCHOD
Le liquidateur

Référence de publication: 2010167457/18.

(100192694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Roger.B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.748.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ROGER.B S.A., tenue en date du 13 décembre 2010, que Monsieur Raphael RAVELLO, demeurant à F-88250 LA BRESSE, 60 route de Vologne est nommé administrateur délégué de la société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2010167452/13.

(100192745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Alter Eco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.166.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010172809/12.

(100200571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Spidolswäscherei, Société Coopérative.

Siège social: L-5299 Schrassig, Um Kuelebiërg.

R.C.S. Luxembourg B 58.612.

—
1^{re} délibération

Conformément à l'Article 2 des Statuts (Chapitre I - Nom - Siège social - Objet - Durée) prévoyant qu' «le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée générale», la décision suivante est arrêtée:

A partir du 26 juin 2009, l'adresse du siège social de la Spidolswäscherei société coopérative sera changée de 13-15, rue Jean-Pierre Sauvage à L-2514 Luxembourg/Kirchberg en:

Um Kuelebiërg L-5299 SCHRASSIG

Prière de recopier «Bon pour accord», de signer et de renvoyer le document avant le 24 juin 2009 à:

Spidolswaescherei société coopérative

B.P. 61

L-5201 Sandweiler

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Henri HINTERSCHLID.

Référence de publication: 2010167458/19.

(100192662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Alternative Pharma Solutions Royalties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.090.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010172816/10.

(100201015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Tracim S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 84.505.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 9 décembre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- La société anonyme TRACIM SA (RCS B84.505), dont le siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue, a été dénoncé en date du 22 juin 2005,

Le mêmes jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné liquidateur Maître Maïka SKOROCHOD, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce avant le 30 décembre 2010.

Pour extrait conforme
Maître Maïka SKOROCHOD
Le liquidateur

Référence de publication: 2010167483/18.

(100192697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Alter Eco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.166.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010172810/12.

(100200572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Alter Eco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.166.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010172811/12.

(100200573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Bismuth Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 90.629.

—
Les comptes annuels au 30/06/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BISMUTH PARTICIPATIONS S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2010172861/11.

(100201230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Ambiance Bains s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9672 Niederwampach, Maison 19.

R.C.S. Luxembourg B 102.350.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 27 décembre 2010.

Pour AMBIANCE BAINS SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2010172819/13.

(100200642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Medina Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 43.921.

*Extraits des résolutions prises à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire tenue exceptionnellement le 9 septembre 2010**5^{ème} Résolution:*

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, L'Assemblée décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur de Monsieur Romain THILLENS et de Monsieur Christophe BLONDEAU (Président du Conseil d'Administration), demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

De même l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la société Fiduciaire Winandy & Associés S.A., jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en l'an 2016. L'Assemblée Générale prend acte du changement d'adresse du Commissaire aux Comptes, dont le siège social a été transféré en date du 19 juillet 2010, du 25 Avenue de la Liberté, L-1931 au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Enfin, l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Nour-Eddin NIJAR et de nommer en son remplacement Mme Brigitte DENIS, Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, nouvel Administrateur. Le mandat de Mme Brigitte DENIS prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour MEDINA INVESTMENTS SA.

FIDALUX S.A.

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2010167394/27.

(100193164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Nutrition Animale Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8545 Niederpallen, 16, rue de Reichlange.

R.C.S. Luxembourg B 98.907.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/12/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010173155/12.

(100200253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Metra Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 10.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010173120/9.

(100200658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Metra Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 10.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010173122/9.

(100200665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Metra Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 10.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010173123/9.

(100200674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Polish Equity Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 147.668.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. POLISH EQUITY PARTNERS LIMITED, incorporated under the laws of the Republic of Cyprus, with its registered seat at Naousis 1, Karapatakis Building P.C. 6018, Larnaca, Cyprus, entered into the commercial register maintained under the number 254535; ("PEP LLC")
2. Michael COHEN, born on 10 September 1971 in Maine, USA, residing in London, United Kingdom
3. Martin O. Skelly, born on 6 January 1967 in Virginia, USA, residing in Johns Island
4. Charles RYAN, born on 11 May 1967 in Kansas, USA, residing in Wayne, USA
5. Nicholas BEECH, born on 2 April 1974 in Bebington, England, residing in Dubai
6. THE ARCHIBALD M. BROWN, JR. AND LAURA W. BROWN FAMILY TRUST, having its legal office at 6161 E Miramar Drive, Tucson, Arizona, USA
7. ZELHORM CONSULTING LIMITED, , incorporated under the laws of the Republic of Cyprus, with its registered seat at Gr. Xenopoulou, 17, P.C. 3106, Limassol, Cyprus, entered into the commercial register maintained under the number HE 262703;

All parties here above mentioned are duly represented by Me Joram MOYAL, avocat à la Cour, residing in Luxembourg pursuant to proxies given under private seal.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties being all current and future shareholders of POLISH EQUITY PARTNERS S.À R.L (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number RCS B 147 668 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 6 August 2009, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 1747, dated 10 September 2009.

The articles of association of the Company were amended for the last time by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 14 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 621, dated 24 March 2010.

The general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Redemption of the share capital of the Company by an amount of four million one hundred twenty-five thousand nine hundred Euro (€ 4,125,900.-) by the repurchase of 41.259 Class B shares having a par value of one hundred Euro (€ 100.-) each, by POLISH EQUITY PARTNERS LIMITED through the return of a contribution in kind of 46.197 shares of Symetric Sp. z o.o., a Polish limited liability company with registered office at Wola Uhruska, at ul. 1 Maja 48, 22-230 Wola Uhruska, entered in the Register of Entrepreneurs of the District Court in Lublin, XI Commercial Division under KRS 0000218553, NIP 521-33-06-062 and accrued interest of a receivable of this Company by the same value.

2. Acceptance of the value of the return of the contribution in kind according to a Management Evaluation Report setting the value at Euro 4,125,865.13.

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million five hundred thousand Euro (€ 2,500,000.-) through the issuance of 25.000 new Class B shares having a par value of one hundred Euro (€ 100.-) each

4. Acceptance and subscription of such new 25.000 (twenty-five thousand) Class B shares.

5. Subsequent confirmation that the share capital has been reduced from its current amount of nine million two hundred and twenty-five thousand Euro (€ 9,225,000.-) represented by three hundred and ten (310) Class A shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, and ninety-one thousand nine hundred and forty (91,940) Class B shares, with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, by one million six hundred twentyfive thousand nine hundred Euro (€ 1,625,900.-) to currently seven million five hundred ninety-nine thousand one hundred Euro (€ 7,599,100.-) represented by three hundred and ten (310) Class A shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, seventy-five thousand six hundred eighty-one (75,681) Class B shares, with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

6. Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of the Company;

7. Miscellaneous.

The appearing parties representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders decides to reduce the share capital of the Company through the redemption of 41.259 Class B shares having a par value of one hundred Euro (€ 100.-) each, by POLISH EQUITY PARTNERS LIMITED.

Second resolution

It is decided to accept the redemption of 41,259 Class B shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, by the return of a contribution in kind to POLISH EQUITY PARTNERS LIMITED, prenamed, through the return of a contribution in kind of 46,197 shares of Symetric Sp. z o.o., a Polish limited liability company with registered office at Wola Uhruska, at ul. 1 Maja 48, 22-230 Wola Uhruska, entered in the Register of Entrepreneurs of the District Court in Lublin, XI Commercial Division under KRS 0000218553, NIP 521-33-06-062 and accrued interest of a receivable of this Company by the same value.

Thereupon the present Shareholders of the Company approved and acknowledged the value of the return of the contribution in kind as announced in the Management Evaluation Report dated 14 October 2010 and detailed hereafter:

The contents of such report reads as follows:

"It is the intention of the Company to contribute the shares and loans to Symetric Sp. z o.o., a Polish limited liability company with registered office at Wola Uhruska, at. Ul. 1 Maja 48, 22-230 Wola Uhruska, entered in the Register of Entrepreneurs of the District Court in Lublin, XI Commercial Division under KRS 0000218553, NIP 521-33-06-062, received as an in-kind contribution from Polish Equity Partners Limited ("PEP LLC") back to PEP LLC.

On 09 October 2009 a Notarial Deed was signed according to which the share capital of Polish Equity Partners Sarl has been increased by a total value of 7.500.000 Euro, including, among others the in-kind contribution of:

- 6.650 shares of Symetric Sp. z o.o. and a loan receivable from Symetric with a principal amount of PLN 700.000 contributed by Polish Equity Partners I Sp. z o.o. from Poland and

- 30.097 shares of Symetric Sp. zo.o. and loan receivables form Symetric with principal amounts of PLN 1.600.000, PLN 3.800.000 and PLN 2.500.000 contributed by Yemadel Holdings Limited from Cyprus.

According to the Management Evaluation Report dated 9 October 2009, the above mentioned in-kind contributions of shares and loan receivables from Symetric had a total value of EUR 4,125,865.13

Based on Contribution and share transfer agreements signed on 28th October 2009 all shares of Polish Equity Partners Sarl owned by both Polish Equity Partners I Sp. z o.o. and Yemadel Holdings Limited were transferred to Polish Equity Partners Limited, Cyprus.

On 8th April 2010 a capital increase of Symetric Sp. z o.o. took place whereby PEP Sarl converted PLN 472,500 worth of loan receivable from Symetric into equity in return for 9,450 new shares of the Company. As a result the decreased loan receivable decreased from PLN 3,800,000 to the new total principal amount of PLN 3,327,500

The Sole Manager of PEP Sarl decided to keep the valuation of 52.5% shares of Symetric held by PEP Sarl (36,747 shares held previously and 9,450 new shares received through conversion of debt into equity) at the initial book value of EURO 2,108,979.58.

The Management Board of PEP Sarl is of the opinion that the decontribution of shares and loan receivables of Symetric should be valued at in-kind contribution from 9th October 2009 value as set out in the documents mentioned above ie. Euro 4,125,865.13

Since one share of PEP Sarl has a nominal value of EURO 100, The Management Board of PEP Sarl is of the opinion that 41.259 shares of PEP Sarl owned currently by Polish Equity Partners Limited should be redeemed in exchange for a transfer of ownership of 46.197 shares of Symetric and four loans with principal amounts of PLN 1.600.000, PLN 700.000, PLN 2.500.000 and PLN 3.327.500 held currently by PEP Sarl to PEP Limited.”

Third resolution

All shareholders further unanimously accept the redemption of the shares by POLISH EQUITY PARTNERS LIMITED.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders further decides to increase the share capital of the Company by an amount of two million five hundred thousand Euro (€ 2,500,000.-) through the issuance of 25.000 new Class B shares having a par value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

The proxyholder is authorised to subscribe such new 25.000 (twenty-five thousand) Class B shares in the name and on behalf of the shareholders as set forth in the table below:

Shareholder	Number of new Class B shares subscribed	Subscription Price
Michael Cohen, prenamed	5840	584 000.00 €
Martin O. Skelly, prenamed	1450	145 000.00 €
Charles E. Ryan, prenamed	1750	175 000.00 €
ZELHORM CONSULTING LIMITED, prenamed	1950	195 000.00 €
PEP LLC prenamed	14010	1 401 000.00 €
Total		<u>2 500 000.00 €</u>

The two million five hundred thousand Euro (€ 2,500,000.-) have been fully paid up in cash.

The proof of the existence of such amount has been produced to the undersigned notary.

All Shareholders approve the subscribers which are not yet shareholders of the Company as new shareholders of the Company.

Fifth resolution

The shareholders further confirm that through the foregoing resolutions the share capital has been subsequently reduced from its current amount of nine million two hundred and twenty-five thousand Euro (€ 9,225,000.-) represented by three hundred and ten (310) Class A shares with a nominal value of one hundred Euros (€ 100.-) each, and ninety-one thousand nine hundred and forty (91,940) Class B shares, with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, by one million six hundred twenty-five thousand nine hundred Euro (€ 1,625,900.-) to currently seven million five hundred ninety-nine thousand one hundred Euro (€ 7,599,100.-) represented by three hundred and ten (310) Class A shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, seventy-five thousand six hundred eighty-one (75,681) Class B shares, with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders decides that, further to the foregoing resolutions, the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company is modified and now reads as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The Company’s share capital is set seven million five hundred ninety-nine thousand one hundred Euro (€ 7,599,100.-) represented by three hundred and ten (310) Class A shares (the holders thereof being referred to as "A Shareholders") with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, seventy-five thousand six hundred eighty-one (75,681) Class B shares (the holders thereof being referred to as "B Shareholders").”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. POLISH EQUITY PARTNERS LIMITED constituée en vertu des lois de la République de Chypre, ayant son siège inscrit au Naousis 1, Karapatakis Building c.p. 6018, Larnaca, Chypre, entrées dans le registre du commerce maintenu sous le numéro 254535; («PEP LLC »),

2. Michael COHEN né le 10 septembre 1971, à Maine, USA, résidant à Londres, Royaume-Uni ,

3. Martin o. Skelly né le 6 janvier 1967, en Virginie, USA, résidant à Johns Island ,

4. Charles RYAN né le 11 mai 1967, au Kansas, USA, résidant à Wayne, USA,

5. Nicholas BEECH né le 2 avril 1974 à Bebington, résidant à Dubaï,

6. THE ARCHIBALD M. BROWN, JR. AND LAURA W. BROWN FAMILY TRUST, ayant son siège juridique à 6161 E Miramar Drive, Tucson, Arizona, USA ,

7. ZELHORM CONSULTING LIMITED , constituée en vertu des lois de la République de Chypre, ayant son siège inscrit au Gr. Xenopoulou, 17, c.p. 3106, Limassol, Chypre, enregistré au registre du commerce maintenu sous le numéro 262703 HE,

Toutes les parties ci-dessus indiqués sont dûment représentés par Me Joram MOYAL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de sept procurations données sous seing privé.

Les procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont ensemble tous les associés actuels et futurs de la société POLISH EQUITY PARTNERS S.À R.L une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.688, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1747 du 10 septembre 2009.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 621 du 24 mars 2010 (ci-après la "Société").

L'Assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Rachat du capital de la société de la Société d'un montant de quatre millions cent vingt-cinq mille neuf cents euros (4.125.900,-€) par le rachat de 41.259 parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de cent euros (100,-€) chacune, par POLISH EQUITY PARTNERS LIMITED par le retour d'une contribution en nature de 46.197 actions de Symetric Sp. z o.o, société anonyme de droit polonais avec siège social à Wola Uhruska, à ul. 1 Maja 48, 22-230 Wola Uhruska, inscrits dans le registre des entrepreneurs de la Cour d'Arrondissement de Lublin, XIème Division Commerciale sous KRS 0000218553, NIP 521-33-06-062 et des intérêts accumulés d'une créance de la Société de la même valeur.

2. Acceptation de la validation de retour de la contribution en nature selon un Management Evaluation Report définissant la valeur à 4.125.865,13 € .

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,-€) par émission de 25.000 nouvelles parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de cent euros (100,-€) chacune

4. Acceptation et la souscription de ces nouveaux 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales de classe B.

5. Confirmation subséquente que le capital social a été réduit de son montant actuel de neuf millions deux cent et vingt-cinq mille euros (€ 9.225.000,-) représenté par trois cent et dix (310) parts sociales de classe A avec une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, et quatre-vingt-dix mille neuf cent et quarante (91.940) parts sociales de classe

B, avec une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, à concurrence d'un million six cent vingt-cinq mille neuf cents euros (€ 1.625.900,-) à actuellement sept millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent euros (€ 7.599.100,-) représenté par trois cent et dix (310) parts sociales de classe A avec une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune et soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-un (75.681) parts sociales de classe B, avec une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

6. Modification de l'article 5 des articles de la société;

7. Divers.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont ainsi pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée des associés décide de réduire le capital social de la société par le rachat de 41.259 parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de cent euros (100,-€) chacune, par POLISH EQUITY PARTNERS LIMITED

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décidé d'accepter le rachat des 41.259 parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 100,-euros (cent euros) chacune, par le retour d'une contribution en nature à POLISH EQUITY PARTNERS LIMITED, prénommée, par le retour d'une contribution en nature de 46.197 actions de Symetric Sp. z o.o., société anonyme de droit polonais avec siège social à Wola Uhruska, à ul. 1 Maja 48, 22-230 Wola Uhruska, inscrits dans le registre des entrepreneurs de la Cour d'Arrondissement de Lublin, XIème Division Commerciale sous KRS 0000218553, NIP 521-33-06062 et des intérêts accumulés d'une créance de la Société de la même valeur.

Tous les associés actuels de la société approuvent et reconnaissent la valeur de retour de la contribution en nature tel qu'indiquée dans le Management Evaluation Report daté du 14 octobre 2010 et détaillée ci-après:

Le contenu de ce rapport se lit comme suit:

«C'est l'intention de la Société de retourner les parts sociales et les prêts à Symetric Sp. z o.o., société anonyme de droit polonais avec siège social à Wola Uhruska, à ul. 1 Maja 48, 22-230 Wola Uhruska, inscrits dans le registre des entrepreneurs de la Cour d'Arrondissement de Lublin, XIème Division Commerciale sous KRS 0000218553, NIP 521-33-06-062, reçu en tant qu'apport en nature de Polish Equity Partners Limited («PEP LLC») à PEP LLC.

Le 09 octobre 2009, un acte notarié a été signé selon le capital de Polish Equity Shareholders Sarl a été augmenté par une valeur totale de 7.500.000 euro, y compris, entre autres l'apport en nature de:

- 6.650 actions de Symetric Sp. z o.o. ainsi qu'un prêt par Symetric d'un montant principal de 700 000 PLN apporté par Polish Equity Partners I Sp. z o.o. de la Pologne et
- 30.097 actions de Symetric Sp. z o.o. ainsi que des prêts par Symetric des montants principaux de PLN 1.600.000, PLN 3.800.000 et PLN 3.800.000 apporté par Yemadel Holdings Limited de Chypre.

Selon le Management Evaluation Report datée du 9 octobre 2009, les apports en nature susmentionnées d'actions et de créances de Symetric avaient une valeur totale de EUR 4,125,865.13

Basé sur des contrats d'apports et des contrats de cession signés le 28 octobre 2009 toutes les actions de Polish Equity Partners Sarl, détenue par les actionnaires de Polish Equity Partners Sp. z o.o. et Yemadel Holdings Limited ont été transférées à Polish Equity Partners Limited, Cyprus, Chypre.

Le 8 avril 2010 une augmentation de capital Symetric Sp. z o.o. a eu lieu selon laquelle PEP Sarl a converti PLN 472,500 correspondant à un prêt de à Symetric Sp. z o.o. en fonds propres en échange de 9,450 nouvelles parts sociales de la Société. En conséquence le prêt à diminué de PLN 3,800,000 au nouveau montant principal de PLN 3,327,500

Le gérant unique de PEP Sarl a décidé de maintenir l'évaluation des actions de 52,5 % de Symetric tenue par PEP Sarl (36,747 parts sociales anciennes et 9,450 parts sociales nouvelles reçues par le biais de conversion de la dette en fonds propres) à la valeur initiale de 2,108,979.58 EURO.

Le conseil de gérance de PEP Sarl est d'avis que le retour de l'apport des parts sociales et des créances de Symetric devraient être évalués à la valeur de l'apport en nature du 9 octobre 2009 énoncées dans les documents susmentionnés c'est-à-dire Euro 4,125,865.13

Lorsqu'une part sociale de PEP Sarl a une valeur nominale de 100 EURO, le conseil de gérance de PEP Sarl est d'avis que les 41.259 actions de PEP Sarl détenues actuellement par Polish Equity Partners Limited devraient être rachetées en échange d'un transfert de propriété des 46.197 parts sociales de Symetric et quatre prêts avec des montants principaux de PLN 1.600.000, PLN 700.000 et PLN 3.327.500 détenus actuellement par PEP Sarl à PEP Limited.»

Troisième résolution

Tous les associés acceptent à l'unanimité le rachat des actions par POLISH EQUITY PARTNERS LIMITED.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide en plus d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de deux millions cinq cent mille euros (€ 2.500.000,-) par l'émission de 25.000 nouvelles parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de cent euros (100,-€) chacune.

Le fondé de pouvoir est autorisé à souscrire à ces nouveaux vingt cinq mille (25.000) parts sociales de classe B pour et au nom des associés comme énoncés dans le tableau ci-dessous

Associé	Nombre de nouvelles parts sociales de Classe B souscrites	Prix de souscription
Michael Cohen, prémentionné	5840	584 000.00 €
Martin o. Skelly prémentionné	1450	145 000.00 €
Charles E. Ryan, prémentionné	1750	175 000.00 €
ZELHORM CONSULTING LIMITED, prémentionnée	1950	195 000.00 €
PEP prémentionnée LLC	14010	1 401 000.00 €
Total		2 500 000.00 €

Les deux millions cinq cent mille euros (€ 2.500.000,-) ont été entièrement libérées en liquide.

La preuve de l'existence de ce montant a été produite au notaire soussigné.

Tous les associés approuvent les nouveaux souscripteurs qui ne sont pas encore associés de la Société comme nouveaux associés de la Société.

Cinquième résolution

Les associés confirment la réduction conséquente par les résolutions qui précèdent du capital social de son montant de neuf millions deux cent vingt-cinq mille Euros (€ 9.225.000,-) représenté par trois cent dix (310) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, et quatre-vingt-onze mille neuf cent quarante (91.940) parts sociales de Classe B, avec une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, à concurrence d'un million six cent vingt-cinq mille neuf cents euros (1.625.900 €) à actuellement sept millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille et cent Euros (€ 7.599.100,-) représenté par trois cent dix (310) parts sociales de classe A avec une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune et soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-un (75 681) parts sociales de Classe B, avec une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à sept millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille et cent Euros (€ 7.599.100,-) représenté par trois cent dix (310) parts sociales préférentielles de Classe A (dont les détenteurs sont ci-après dénommés les "Associés A") d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-un (75 681) parts sociales de Classe B (dont les détenteurs sont ci-après dénommés les "Associés B"), chacune d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Moyal et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 décembre 2010. Relation: LAC/2010/53794. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Référence de publication: 2010165694/299.

(100191644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Nicosie Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 97.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010173147/9.

(100201053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Nicosie Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 97.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010173148/9.

(100201054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Paul Capital IX Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 141.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010173168/9.

(100200273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

News Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.391.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour News Luxembourg Finance S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010173138/11.

(100200347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Carabo Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 81.662.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 9 décembre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de:

- La société anonyme CARABO HOLDING SA (RCS B81.662), dont le siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès a été dénoncé en date du 25 mars 2004.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Maika SKOROCHOD

Le liquidateur

Référence de publication: 2010167275/16.

(100192660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Financements Immobiliers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 138.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174540/10.

(100201311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Financements Immobiliers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 138.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174541/10.

(100201553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Fincopper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.077.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010174547/14.

(100201283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Finstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 48.918.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60679 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010174549/10.

(100201509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Generali Europe Income Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.430.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174558/10.

(100201243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

G.I.S.H., Société Anonyme.

Siège social: L-3462 Dudelange, 3, rue Edison.
R.C.S. Luxembourg B 137.523.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. Dezember 2010.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2010174556/12.

(100201903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

NCP, New Communications Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 59.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010173145/11.

(100200454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Guarulhos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 63.961,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 136.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010174561/11.

(100201356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Projet D2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, route de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 157.363.

STATUTS

L'an deux mille dix, le sept décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. MEUSINVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.364, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, ici représentée par son administrateur unique Monsieur Geert DIRKX; et

2. Monsieur Thierry DEROCHE, expert-comptable, né le 19 décembre 1971 à Liège (Belgique), résidant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

Lesquels comparants, représentés comme indiqués ci-dessus ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les comparants une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PROJET D² S.à r.l. ("la Société"), régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement ("la Loi") ainsi que par les statuts tels qu'établis par acte constitutif et tels que modifiés ultérieurement, le cas échéant ("les Statuts").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse de la même municipalité par simple résolution de la Gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. La Société a pour objet le développement, l'acquisition et l'exploitation de tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

En outre, la Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut emprunter et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée. Le décès ou la faillite d'un associé n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales sans valeur nominale, libérées intégralement.

Les parts sociales sont et resteront nominatives. Le capital souscrit peut être augmenté ou, le cas échéant, réduit par l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, respectant les conditions prévues par la Loi.

Art. 6. La gestion de la Société appartient à un ou plusieurs gérants ("la Gérance"), associé ou non, nommé pour une durée illimitée ou limitée par les associés représentant au minimum les trois quarts du capital social.

Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par les associés représentant au minimum les trois quarts du capital social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale relèvent de la Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

La Gérance peut déléguer la représentation de la Société à un ou plusieurs employés ou conférer des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes de son choix.

Art. 7. L'exercice social commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de chaque année.

Art. 8. La Gérance établit les comptes annuels tels que prévus par la Loi. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 9. La Gérance peut verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des conditions prévues par la Loi. Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 10. La Société peut être dissoute en observant les conditions requises par la Loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 mars 2011.

Souscription

Toutes les parts sociales ont été souscrites par:

1) MEUSINVEST S.A., prénommée,	
2) cinquante parts sociales	50
3) Monsieur Thierry DEROCLETTE, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été entièrement accomplies.

10176

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions

Les comparants prénommés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. La Gérance est composée de deux gérants (2).

2. Sont nommés gérants pour une durée illimitée:

- Monsieur Geert DIRKX, expert-comptable, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique), résidant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg; et

- Monsieur Thierry DEROCLETTE, expert-comptable, né le 19 décembre 1971 à Liège (Belgique), résidant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

La Société est engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

3. Le siège social de la Société est établi à L-2561 Luxembourg, 31, route de Strasbourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: G. Dirkx, T. Derochette et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55494. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166495/101.

(100193019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Fenicia Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 93.485.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174536/10.

(100202341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

BB Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 81.923.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 9 décembre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de:

- La société anonyme BB HOLDING SA (RCS B81.923), dont le siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès a été dénoncé en date du 25 mars 2004.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Maïka SKOROCHOD

Le liquidateur

Référence de publication: 2010167262/16.

(100192665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.
